

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 3 avril 2015

Date de convocation : 25.03.2015
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procuration : 0
 Votes pour : 11
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Vote des taux des taxes.

L'an deux mille quinze le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – BLIN C - CHIVA F – LOUVET M – MARCO D – RAMOS C – RICHOU D – SANDRES M - MORLEY R –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les taux des taxes doivent être votés.

Il propose, comme l'année 2014 :

- | | | |
|---|--------------------------------|-----------------|
| - | taxe d'habitation : | 16,70 % |
| - | taxe foncier bâti : | 21,39 % |
| - | taxe foncier non bâti : | 117,21 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ces taux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

09 AVR. 2015

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



COMMUNE : 400 TREZIERIS

ARRONDISSEMENT : 11 LIMOUX

TRESORERIE SPL : TRESORERIE CHALABRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	1 118
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	242
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	67
Taxe foncière (non bâti) :	1 357
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TFP)	17
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 12

Basés exonérés par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFEER 8

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	1 678
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 13

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau national 13		Taux départemental 14		Taux plafonds 2015 15		Taux 2014 des EPCI 16		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col. 15 – col. 16) 17	
Taxe d'habitation.....	23,95	27,06	67,65	3,67000	63,98					
Taxe foncière (bâti).....	20,20	33,43	83,58	4,58000	79,00					
Taxe foncière (non bâti).	48,53	108,10	270,25	25,99000	244,26					
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>					

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 :	national	communal	>>>

DIMINUTION SANS LIEN 18	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés